

# Communiqué



## **La Convention antimines célèbre quinze années de succès; Le Président de la Convention demande à tous les membres de la Conférence du désarmement à se joindre à ce traité majeur**

*Genève le 13 mars 2014* - Le Président de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, a marqué le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument humanitaire et de désarmement, en appelant tous les membres de la Conférence des Nations Unies sur le désarmement qui n'ont pas encore fait, à adhérer à la Convention dès que possible.

Dans son allocution, le président de la Convention, l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi d'Algérie, a également demandé à tous les États parties à la Convention d'Ottawa de renouveler leurs efforts pour mettre en œuvre le traité.

«Quinze ans d'activités intenses et d'efforts remarquables dans le cadre de la mise en œuvre de cet instrument ont permis à la communauté internationale d'enregistrer d'énormes progrès dans la poursuite des efforts de sensibilisation, d'universalisation, d'actions de déminage, de destruction des stocks et d'assistance humanitaire aux victimes», a déclaré l'Ambassadeur Delmi.

Avec la Convention étant entrée en vigueur il y a quinze ans, le 1er Mars 1999, le président de la Convention a raconté ce qui s'est passé au cours de la dernière décennie et demi : «Il y a maintenant 161 États qui, par leur adhésion à cet instrument, ont pris l'engagement de participer à la consécration effective de ses objectifs humanitaires. C'est ainsi que tous les États d'Afrique subsaharienne, tous les États américains, à l'exception de deux pays et tous les États membres de l'Union européenne et bien d'autres pays du monde arabe et de L'Asie ont, par leur adhésion à cette Convention, souverainement renoncé au recours à cette arme redoutable et redoutée de par ses motivations inacceptables et de par ses effets humainement insupportables», a déclaré l'Ambassadeur Delmi.

«Comme beaucoup d'autres, j'ai été, personnellement, ravi durant la 13ème Assemblée des États parties d'apprendre d'un membre de la délégation américaine, que les États-Unis seraient entrain d'envisager la révision de leur position sur les mines antipersonnel et que ce grand pays pourrait bientôt annoncer une décision dans ce sens», a ajouté l'Ambassadeur Delmi. «Je voudrais saisir cette occasion pour lancer, en votre nom à tous, un appel aux États-Unis afin qu'ils se joignent aux 161 États Parties qui ont adhéré à cette Convention. Une telle adhésion serait, en effet, une très bonne avancée vers l'objectif d'universalisation.

Le Président de la Convention a également noté les autres progrès qui ont été accomplis en quinze ans de travail pour mettre en œuvre la Convention : «En décembre quatre États ont déclaré avoir rempli leurs obligations de déminage dans toutes les zones minées dépendant de leur juridiction ou sous leur contrôle, il s'agit en l'occurrence du Venezuela, du Bhoutan, de la Hongrie et de l'Allemagne », a déclaré l'Ambassadeur Delmi. «Ainsi donc, il y a, actuellement, 27 États parties qui

**Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel**

se sont conformés à cette obligation. En outre, le Burundi et le Mozambique ont indiqué qu'ils prévoyaient d'atteindre leur objectif de déminage dans les délais convenus soit en 2014».

L'Ambassadeur Delmi a également noté que depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les États parties ont détruit plus de 44,5 millions de mines stockées et que bien que « il y a encore beaucoup à faire pour répondre aux attentes de toutes les victimes, notamment dans les pays en voie de développement, mais sans aucun doute, la situation de la majorité des victimes de mines antipersonnel est incontestablement bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années. C'est ici le moment de lancer un appel à tous les pays qui disposent de moyens financiers, matériels et techniques pour qu'ils aident les pays qui ont en besoin à assurer une assistance humanitaire adéquate aux victimes de mines antipersonnel ».

Du 23 au 27 Juin 2014, la communauté internationale se réunira au niveau politique le plus élevé possible à Maputo, Mozambique pour la Troisième Conférence d'examen de la Convention.

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997, ouverte à la signature à Ottawa la même année, et entrée en vigueur le 1er mars 1999.

###

Pour information de presse : Laila Rodriguez, [press@apminebanconvention.org](mailto:press@apminebanconvention.org), ou +41 (0) 22 730 9350. Trouvez la Convention sur [Facebook](#), [Flickr](#) et [Twitter](#).